

Procès-verbal de la réunion n° 06 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2018

Présents : Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM M. Collard (*Trésorier général*), JP. Delchef (*Président*), J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusés : A. Geurten (*raison familiale*). P. Flament (*mission FIBA*)

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00.

Avant d'entamer ses travaux, le conseil d'administration tient à revenir sur les différentes campagnes des équipes nationales, féliciter les joueurs et staff pour les beaux résultats et confirmer le soutien dans

Les **Belgian Cats** et leur formidable 4^{ème} place à la Coupe du Monde 2018 qui écrivirent une nouvelle page de l'histoire du basket belge ;

Les U18 boys en 3X3, médaillés d'argent aux jeux olympiques de la Jeunesse ;

Les U18 girls en 3 X3, victorieuses de la coupe d'Europe 2018 ;

Les U18 girls en 5x5, qui ont terminé cinquièmes au championnat d'Europe **en division A** mais qualifiées pour ce championnat du monde U19 en 2019 ;

les **U20 girls en 5x5** qui ont terminé leur championnat d'Europe à la **dixième place** après avoir sauvegarder l'essentiel, à savoir le maintien en **division A** ;

les **U16 girls en 5x5** qui ont terminé leur championnat d'Europe à la **treizième place** après avoir sauvegarder l'essentiel, à savoir le maintien en **division A** ;

les **U18 boys en 5x5** qui ont remporté brillamment la médaille de bronze au championnat d'Europe en **division B** ;

les Belgian Cats en 3x3 qui participèrent à la Coupe d'Europe 2018 et y terminèrent à la 7^{ème} place

les Belgian Lions en 3 X3 qui participèrent à la Coupe d'Europe 2018 et y terminèrent à la 9^{ème} place ;

les U20 boys en 5x5 qui ont clôturé leur championnat d'Europe **division B à la 8ième place** ;

les U16 boys en 5x5 qui ont clôturé leur championnat d'Europe **division B à la 9ème place** ;

les U18 boys en 3x3 qui participèrent aux qualifications de la Coupe d'Europe.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

1. Budget 2019

1.1. Modalités d'indexation

Le trésorier général a transmis 2 documents. Une réflexion au sujet de l'indexation du TTA est entamée. Au terme de la discussion, le conseil d'administration décide de présenter la proposition suivante :

Proposition d'indexer le TTA automatiquement à partir du 01/01/2020 avec index santé de base au 30/06/2018 calculé sur l'indice santé adapté au 30/06/2019

Les membres du conseil d'administration s'accordent pour accepter la proposition du trésorier général.

1.2. Révision du TTA

Les membres du CDA parcourent les différents articles et émettent quelques observations, adaptations et souscrivent aux différentes propositions énoncées par la présidente du département championnat.

En résumé, les premières modifications portent sur les articles suivants : PC16, PC48, PC59, PC66, PC73, PC76.

1.3. Elaboration du budget 2019

Tous les présidents de départements ayant rentré leur budget pour l'année 2019, le trésorier-général et le président procéderont à la rédaction du budget fédéral afin de le transmettre dans les meilleurs délais à la commission financière.

2. Assemblée générale du 24 novembre 2018

2.1. Projet d'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent le projet d'ordre du jour rédigé par le président.

2.2. Communication des modalités pratiques et statutaires

Les membres du conseil d'administration examinent les propositions faites par le président et procèdent à quelques adaptations. Concrètement, les modalités de travail seront les suivantes :

1. Horaire : 09h00-16h00

- 09h00-10h30
- 10h45-12h00
- 13h30-14h45
- 15h00 -16h00

2. Contrôle des mandats

- Application des dispositions de l'article PA33

Chaque Parlementaire participant à l'AG a droit à une (1) voix. Il a pour obligation d'assister à l'entièreté des débats, sous peine de non-remboursement de ses frais.

Le contrôle à l'entrée sera levé au plus tard une demi-heure après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, matin et après-midi. Les Parlementaires non contrôlés à ce moment-là seront réputés absents

- Application des dispositions de l'article PA34

Sur demande des membres de la Commission de vérification des pouvoirs nommés par le CDA, le Parlementaire présentera sa licence et sa carte d'identité à l'entrée de la salle où se tient la réunion, faute de quoi, il sera réputé absent.

Tous les cas de contestation et / ou de proposition d'invalidation de pouvoirs seront soumis aux délibérations et vote de l'AG, dont la décision sera sans appel.

- Toute sortie de l'assemblée générale sera reprise dans le procès-verbal

Toute sortie de l'assemblée pendant les débats sera reprise dans le procès-verbal et le cas échéant en cas de vote pendant l'absence le quorum sera adapté.

- Il n'est pas possible de donner une procuration en cas d'absence temporaire
- Application de l'article PA36

Les membres du CDA et les Parlementaires faisant partie de la délégation de leur province ayant assisté à l'entièreté des débats, ont droit au remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour, calculés suivant le barème fixé au TTA. Tous ces frais seront répartis, à parts égales, au débit de tous les clubs effectifs.

- Article PA 33 Appel nominal

Pour contrôle, outre celui effectué à l'entrée de chaque séance, un appel nominal des Parlementaires pourra avoir lieu juste avant l'éventuelle interruption de midi et juste avant la levée de séance.

2.3. Répartition des interventions

Les membres du CDA sont désignés pour les différentes interventions

3. Journée du 1^{er} novembre 2018

3.1. Programme définitif

Les membres du CDA prennent acte du programme proposé par la direction technique et qui a été publié dans la newsletter et sur le site de l'AWBB.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2018

Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 octobre 2018 publié dans la newsletter 768 du 19 octobre 2018 est approuvé par les membres du conseil d'administration.

5. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 9 octobre 2018

5.1. Courrier du secrétaire général

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du courrier reprenant les décisions prises lors du dernier conseil et a été envoyé aux clubs concernés.

6. Suivi de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2018

6.1. Rapport de la réunion avec le groupement parlementaire de Namur du 17/10/2018

Les membres du conseil d'administration présents à cette réunion : JP Delchef, P Flament, I Delrue, C Dupuis, J Nivarlet.

Les commentaires ont été généralement positifs. Tour de table intéressant. Les griefs formulés par les parlementaires namurois : transparence, liquidation FRBB, BMC, Prombas, Ethias, dossier judiciaire, divers... Il a été constaté que certains parlementaires souhaitent s'impliquer davantage dans les projets.

Des premières réponses ont été données. Une réponse globale sera formulée au terme de toutes les réunions qui ont été programmées.

6.2. Présence à la réunion du groupement parlementaires de Liège du 5/11/2018

La réunion avec le groupement des parlementaires de Liège aura lieu le 5 novembre prochain. Seront présents : C.Dupuis, I.Delrue, JP Delchef, JP Vanhaelen, A Geurten, J Nivarlet, L Lopez.

6.3. Modalités d'examen des procès-verbaux des réunions des parlementaires

Le président fait écho des discussions qui ont eu lieu lors des premières réunions avec les groupements parlementaires. Il s'avère qu'il convient d'être plus attentif aux demandes des groupements formulées dans les procès-verbaux et au contenu de ceux-ci.

2 souhaits : 1 Hainaut : pas de réaction à leur demande – 1 réaction est attendue du CdA.
1 CP Liège : PV pas correct – 1 réponse à apporter par le CdA..

Dans tous les cas une réponse sera apportée à l'avenir avec l'assentiment des membres du CDA après consultation écrite.

7. Nouvelles de Basket Belgium

7.1. Prochaines étapes

Une réunion avec Basket Vlaanderen fixera le planning des prochaines étapes.

La dernière réunion a eu lieu lundi 15 octobre dernier. Un inventaire des points sera établi et la discussion de ces points aura lieu dans les prochains jours.

8. Compétences administratives du conseil d'administration

8.1. Demande de dérogation BC Celles - Quentin Picart (suite et fin)

A la suite de l'avis communiqué par le docteur Lemaire, les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour que le joueur, qui est U16, puisse prêter en U14 et ce pour des motifs médicaux.

8.2. Demande de dérogation Bastogne-Cancelier Noé

Les membres du CdA sont saisis d'une requête du club qui souhaite que le joueur, qui aura 16 ans le 24 novembre prochain, puisse évoluer en équipe séniors dès maintenant.

Compte tenu de la proximité de sa date anniversaire, et étant donné que le joueur n'est pas reconnu comme espoir sportif, le conseil d'administration décide qu'il ne pourra rejoindre l'équipe séniors qu'à partir du 24/11/2018.

8.3. Demande de dérogation Rochefort – Lecomte Isaline

Les membres du CdA sont saisis d'une requête du club qui souhaite que la joueuse puisse évoluer avec les U14 garçons.

Les membres du conseil d'administration décident qu'en vertu du règlement d'ordre intérieur, la mixité n'est pas autorisée en U14. La requête est donc refusée. Cependant une option est possible : jouer en U 14 mixte qui existe dans la province de Namur, pour autant que le club ait inscrit une équipe mixte.

9. Réorganisation de la direction technique

9.1. Présentation des résultats de la réunion du CdA SHN du 17/10/2018

Certains contacts ont été pris avec le personnel dans le cadre de la réorganisation.

- a. - Statut de Catherine Populaire – redéfinition de la nature de ses fonctions ;
- b. - Statut de Sélim Ben Aissia – activités essentielles de marketing et 3x3
- c. - Statut de Hervé Forthomme – activités de coordination arbitrage et collaboration à la formation des cadres, ainsi qu'une aide dans la gestion du CRF (aide au secrétariat)
- d. - Statut de Jacques Stas – description de fonction sera établie.

10. Rapport du trésorier général

10.1. Décision de l'affectation du solde d'Arena

Suite à la demande du trésorier général, le solde sera affecté au financement de l'assurance complémentaire des membres non affiliés qui viennent tester la pratique du basket lors d'entraînements réguliers

10.2. Remplacement temporaire d'Etienne Croon

Décision est prise de faire appel à un(e) employé(e) intérimaire aide-comptable à mi-temps en remplacement du titulaire qui est en incapacité.

10.3. Rapport de l'entretien avec Ethias du 13 septembre 2018

Le président fait rapport de l'entretien qu'il a eu avec l'assureur :

- Bénévoles accident corporels 0,9 cents soit maximum 5.000 €
- Promotion du sport : activité des clubs = couverts par le contrat fédéral
- Couverture joueurs à l'essai (1 ou 2 entraînements) : peuvent être couverts moyennant le paiement d'une prime forfaitaire pour toute l'AWBB.
- Trimestrialisation des primes

Le conseil d'administration décide prendre en charge la prime forfaitaire couvrant les joueurs à l'essai. Un complément d'information sera demandé à l'assureur pour ce qui concerne le poste "bénévoles"

10.4. CRF – Situation des retards de paiements du minerval

Le trésorier général informe les membres du conseil d'administration des retards de paiements du minerval de certains élèves du Centre. Le vice-président est chargé d'examiner en détail le dossier

11. Nouvelles des départements

11.1. Département arbitrage

11.1.1. Demande de l'arbitre Kilian Hoyou

Le courrier du président du département explique la situation de ce candidat arbitre âgé de 11 ans, dont les qualités sont rapportées par le CP Liège.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord pour que cet arbitre, étant donné ses qualités, puisse fonctionner dans la division supérieure à celle dans laquelle il fonctionne actuellement. Le CP de Liège est chargé d'appliquer cette décision avec toute la clairvoyance requise.

11.2. Département championnat

11.2.1. Modalités d'évaluation du 1^{er} tour du championnat régional jeunes

Différentes questions sont posées par les clubs au sujet du fonctionnement du championnat des jeunes régionaux.

La présidente du département explique qu'une réunion du groupe de travail est prévue avant le second tour.

11.2.2. Application de l'interprétation de la commission législative du 15/05/2018

Les membres du CdA reviennent sur l'interprétation de la commission législative concernant les PC89 et PC90.

Il s'avère que ladite interprétation pose question. Le président présentera les questions lors de la prochaine réunion de la commission législative et le sujet sera abordé lors de la réunion du Groupe de Travail « réforme des championnats régionaux. »

12. Prombas

12.1. Désignation des officiels par le NDR

Le président du département communique les informations suivant lesquelles le département NDR serait responsable de la formation et la désignation des officiels de table pour les compétitions de la PBL, ainsi que de la FIBA (pour les compétitions clubs). La BVL et la PBL ont, d'ores et déjà, marqué leur accord pour confier cette compétence au NDR.

Les membres du conseil d'administration marquent leur accord sur la proposition de confier la tâche des désignations des officiels de table de Pro Basketball League au NDR et souhaitent que les fonctions d'officiels soient ouvertes à tous.

13. Calendrier des activités

Cats : Déplacement en Allemagne & Invitation Courtrai

14. Divers

- C. Dupuis : Déplacement de Centre Gaume à Woluwé – remise des rencontres vu l'absence d'arbitres. Info du CP BBW reçue par le département. Celui-ci refuse d'indemniser le club de Centre Gaume arguant que le CP n'a commis aucune faute. En conséquence, c'est le Département qui le fera.
- M. Collard : Liste des clubs en défaut de paiement – commentaires

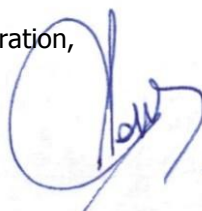
La réunion se termine à 22h45

*la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mercredi 14 novembre 2018.
Les documents externes sont attendus jusqu'au 10/11/2018*

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général